

226. — 7 mai 1912. — Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1912 (1). (Monit. du 9 mai 1912.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements pour l'exercice 1912 est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-six mille francs (2,826,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. M. LEVIE.)

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1912.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.		
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière fr.	375,000 »	1,089,000 »
Art. 2. — — — — — personnelle	500,000 »	
Art. 3. — — — — — sur le droit de patente	200,000 »	
Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents	9,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.		
Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appar- tenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le trésor.	900,000 »	1,737,000 »
Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	500,000 »	
Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i> — Remboursements divers.	100,000 »	
Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres indû- ment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	
Art. 10. <i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage	495,000 »	
Art. 11. Déficit de comptables de l'Etat.	40,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . . . fr.		2,826,000 »

227. — 7 mai 1912. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1912 (2). (Monit. du 9 mai 1912.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances pour l'exercice 1912 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à

la somme de vingt-quatre millions trois cent septante-sept mille neuf cents francs fr. 24,377,900 »
2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit mille francs 8,000 »
Soit ensemble à la somme de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents francs. 24,385,900 »
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. M. LEVIE.)

(1) Session de 1911-1912.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n^o 4-xv, p. 65. — Rapport, n^o 175. Séance du 2 avril 1912.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 25 et 26 avril 1912, p. 1843 et 1907.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n^o 76. — Rapport, n^o 76. Séance du 30 avril 1912.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 3 mai 1912. (Note du *Moniteur*.)

(2) Session de 1911-1912.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n^o 4-xii, p. 57 à 59. — Rapport, n^o 119. Séance du 8 mars 1912. — Amendement n^o 205. Séance du 16 avril 1912.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 23, 24, 25 et 26 avril 1912, p. 1777 à 1780, 1803 à 1817, 1820 à 1824, 1830 à 1842 et 1906.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n^o 65. — Rapport, n^o 73. Séance du 30 avril 1912.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 2 et 3 mai 1912. (Note du *Moniteur*.)